



Janvier 2018

Rectorat

Division de l'Organisation
Scolaire

Comité technique académique

du 18 janvier 2018

Préparation de la rentrée 2018

La loi de finances prévoit que les emplois du ministère de l'Éducation nationale resteront stables en 2018 avec une hausse des emplois dans le 1^{er} degré (+ 2 800) et une baisse dans le 2nd degré (-2 600) et des postes non enseignants (-200).

Pour le 1^{er} degré, les moyens supplémentaires permettront de poursuivre l'effort initié à la rentrée 2017 pour lutter contre la difficulté scolaire, avec l'engagement d'étendre le dédoublement aux classes de CP en REP et de CE1 en REP + à la rentrée 2018.

Pour le 2nd degré, le contexte démographique national prévu pour la rentrée 2018 permet un ré-équilibrage des moyens entre les académies connaissant une forte évolution démographique (Versailles + 5220 élèves, Créteil +4370 élèves, Lyon +2959 élèves) et celles dont l'évolution est plus modérée voire négative.

Les mesures de rentrée 2018 se traduisent pour l'académie d'Orléans-Tours par la création de 26 emplois du 1^{er} degré, par le retrait de 12 emplois du 2nd degré et de 9 emplois non enseignants.

Projet de répartition des emplois d'enseignement du programme 140

« enseignement scolaire public du 1^{er} degré »

Après un constat de la rentrée 2017 en baisse de 1,1%, l'académie prévoit de scolariser 225 443 élèves dans le 1^{er} degré public à la rentrée 2018, soit une nouvelle diminution de 2 563 élèves (- 1,1%).

Cette baisse qui est plus forte que la moyenne nationale (-0,56%) devrait concerner tous les départements.

Dans le préélémentaire, 1 978 élèves de moins sont attendus par rapport à la rentrée 2017 (- 2,4%). Dans l'élémentaire, la baisse devrait être de 618 élèves (- 0,4%).



Départements	Constat R2017	Prévisions R2018	Evolution (en nb)	Evolution (en %)
Cher	24 784	24 333	-451	-1,8%
Eure-et-Loir	41 365	40 761	-604	-1,5%
Indre	16 660	16 217	-443	-2,7%
Indre-et-Loire	51 302	51 198	-104	-0,2%
Loir-et-Cher	27 969	27 490	-479	-1,7%
Loiret	65 926	65 444	-482	-0,7%
Académie	228 006	225 443	-2563	-1,1%

Le nombre de classes à créer dans le cadre de la mesure de dédoublement dans l'éducation prioritaire est estimé à 181 pour les rentrées prochaines :

	Nombre de classes à créer R2018 - R2019		
	Dédoublement CP REP Rentrée 2018	Dédoublement CE1 REP+ Rentrée 2018	Dédoublement CE1 REP Rentrée 2019
Cher	8	1	6
Eure-et-Loir	22	10	23
Indre	1	3	1
Indre-et-Loire	7	6	8
Loir-et-Cher	8	14	4
Loiret	19	5	35
Académie	65	39	77

Pour la rentrée 2018, l'académie d'Orléans-Tours se donne la priorité de mettre en œuvre le dédoublement des niveaux CP en REP et CE1 en REP+ et de procéder à une réduction des écarts des indicateurs d'encadrement entre les départements. Il s'agit de permettre aux deux départements du Loiret et de l'Indre et Loire d'améliorer leur P/E qui est en dessous de la moyenne nationale (5,32). L'académie associe donc pour la rentrée 2018 un redéploiement des moyens à partir des départements qui connaissent une forte baisse de leurs effectifs, à la répartition des moyens nouveaux.



3/6

		Total des dédoublements (CP REP et CE1 REP+)	Evolution des postes pour le maintien du P/E	Besoin en postes (dédoublements + maintien du P/E)	Répartition des mesures de rentrée R2018 avec rééquilibrage du P/E
3/6	Cher	9	-25	-16	-13
	Eure-et-Loir	32	-33	-1	-5
	Indre	4	-26	-22	-17
	Indre-et-Loire	13	-5	8	39
	Loir-et-Cher	22	-26	-4	-8
	Loiret	24	-25	-1	30
	Académie	104	-140	-36	26

Evolution du P/E entre 2010 et 2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	P/E prévisionnel 2018
Cher	5,53	5,5	5,42	5,43	5,47	5,47	5,56	5,61	5,66
Eure-et-Loir	5,29	5,24	5,21	5,26	5,32	5,34	5,43	5,52	5,59
Indre	5,59	5,52	5,44	5,45	5,56	5,54	5,68	5,80	5,85
Indre-et-Loire	5,13	5,05	5,04	5,05	5,06	5,1	5,13	5,25	5,33
Loir-et-Cher	5,31	5,25	5,18	5,2	5,24	5,27	5,36	5,48	5,55
Loiret	5,06	5,04	5,02	5,03	5,03	5,04	5,15	5,26	5,35
Académie	5,25	5,19	5,16	5,17	5,21	5,22	5,3	5,41	5,48
Ecart +élevé / +bas	-0,53	-0,48	-0,42	-0,42	-0,53	-0,5	-0,55	-0,55	-0,52

P/E : nombre de postes pour 100 élèves

Projet de répartition des emplois d'enseignement et de suppléance du programme 141



4/6

« enseignement scolaire public du 2nd degré »

Le contexte démographique de l'académie d'Orléans-Tours pour la rentrée 2018 est celui d'une légère hausse prévisionnelle des effectifs en collèges et en lycées et d'une baisse en lycées professionnels, soit une hausse moyenne inférieure à la prévision nationale.

variation des effectifs (de prévisions 2017 à prévisions 2018)	
Collèges	+133
Lycées généraux et technologiques	+156
Lycées professionnels	-103
ACADEMIE	+186

A. Répartition des moyens dans le second degré :

	DHG/E prévu R 2017 (hors IMP)	DHG/E constaté R2017 (hors IMP)	écart effectifs prev 2018 - prev 2017	évolution en emplois	évolution des HSA	évolution des IMP	DHG/E prév 2018
Collèges	1,280	1,282	133	-5,8	-17	217,25	1,278
Lycées GT	1,449	1,454	156	21,7	167	17,25	1,453
Lycées professionnels + EREA	2,275	2,281	-103	-5,91	-10	-3,25	2,281

DHG/E : volume global d'heures divisé par le nombre d'élèves. Le H/E calculé au niveau national ne prend en compte que les heures d'enseignement devant élèves.

Le retrait des 12 postes lié aux mesures de rentrée s'opérera grâce à la diminution de la sous consommation observée sur le budget opérationnel de programme.



Part des HSA dans les dotations des établissements

		Taux d'HSA dans les DHG
CLG	prévisions 2017	8,71%
	prévisions 2018	8,70%
LGT	prévisions 2017	9,93%
	prévisions 2018	10,06%
LP + EREA	prévisions 2017	9,15%
	prévisions 2018	9,13%
Tous les établissements	prévisions 2017	9,17%
	prévisions 2018	9,21%

Les taux d'HSA s'entendent hors IMP.

Répartition de l'enveloppe académique des indemnités pour missions particulières

Le barème de répartition des IMP pour les établissements s'appuie sur une méthode de calcul qui s'articule en trois temps :

- Détermination d'un nombre d'unités constituant le socle de base comprenant les missions particulières de droit et celles en lien avec le projet académique (référent culture, coordinateur EPS...)
- Détermination d'une part autonomie fixe : chaque établissement dispose d'une dotation plancher de 2 à 4 unités en fonction de sa catégorie.
- Détermination d'une part autonomie variable calculée au prorata de la DHG.

Une IMP supplémentaire sera attribuée pour chaque collège dans le cadre de la mesure « devoirs faits » sur le programme 230.

Dotation IMP EPLE			IMP académique	Réserve
Socle	Clg	593		
	Lgt	180		
	LP EREA	102,5		
	Total	875,5		
Part autonomie fixe	Clg	554		
	Lgt	230		
	LP EREA	171		
	Total	955		
Part autonomie variable	Clg	771,63		
	Lgt	489,06		
	LP EREA	240,65		
	Total	1501,34		
3332			1002	50

B. Répartition des moyens d'enseignement dans le premier cycle :

Proposition d'attribution des moyens d'enseignement aux collèges



6/6

Basée sur la définition d'un E/D académique par niveau d'établissement (taille, éducation prioritaire, ruralité et prise en compte des PCS), la méthode de répartition utilisée tient compte des particularités du réseau d'établissements de chaque département.

Le projet de répartition présente une quasi stabilité de l'indicateur DHG/élève.

D'autre part, le nombre moyen d'élèves par division de collège (24) reste dans l'académie inférieur au niveau national (24,9).

Département	DHG/E prev 2017 (hors IMP)	Evolution effectifs globaux	ETP		écart HSA	DHG/E prev 2018 (hors IMP)
			écart HP	Evolution R18-R17		
CHER	1,305	52	-114	6,3	10	1,306
EURE ET LOIR	1,284	-24	-79	-4,2	-9	1,280
INDRE	1,347	-89	-74	-4,2	-7	1,347
INDRE ET LOIRE	1,262	64	-100	-5,3	-11	1,257
LOIR ET CHER	1,291	-175	-204	-10,8	-19	1,290
LOIRET	1,259	305	229	12,4	19	1,257
Académie	1,280	133	-113	-5,8	-17	1,278

C. Répartition des moyens d'enseignement dans le second cycle :

L'indicateur DHG/élève évoluera ici de la manière suivante :

Projet de répartition des moyens d'enseignement des lycées				
Etablissements	DHG/E	Ecarts	Evolution	DHG/E
	prév R2017	prévisions effectifs R2018/R2017-	EMPLOIS	prév R2018
Lycées généraux et technologiques	1,449	156	21,7	1,453
Lycées professionnels et EREA	2,275	-103	-5,91	2,281
Total		53	15,79	

Dans les LP, les dotations comprennent les mesures classées de 1 à 12 liées à la carte des formations 2018.

Dans les LGT, l'ensemble des mesures de la carte des formations destinées à l'accueil des élèves dans le post-bac ont été prises en compte.